

# L'implantation du français: du microcosme au macrocosme

*La société n'est rien, mais il n'y a qu'elle.*  
Marc Auger

## 1 Introduction

**L**a problématique de l'implantation d'une langue ne peut se résumer à la seule question de l'implantation terminologique, ni même à celle de la diffusion des terminologies. Aussi, l'implantation des terminologies françaises, qu'il s'agisse de termes officialisés par un organisme dont les décisions sont sanctionnées par une autorité légitime ou de terminologies recensées et diffusées dans le contexte d'une activité terminologique (vocabulaires, lexiques, guides terminolinguistiques, affiches, consultations, etc.), ne constitue qu'une facette d'un plan d'aménagement linguistique. Une réflexion un tant soit peu poussée sur l'implantation des terminologies françaises commande donc en tout premier lieu que l'on y intègre les questions relatives aux deux volets d'un plan d'aménagement linguistique: l'aménagement du corpus qui a trait à l'action sur la langue, elle-même (facteurs linguistiques internes), et l'aménagement du statut<sup>(1)</sup>, qui définit les différentes sphères d'utilisation de cette langue et les rapports qu'elle entretient avec d'autres langues, en l'occurrence la place qu'elle occupe dans une

société (facteurs linguistiques externes)<sup>(2)</sup>.

Étant donné que la problématique de l'implantation du français est abordée ici à partir du contexte québécois, elle sera nécessairement considérée à l'intérieur du cadre général de la politique linguistique québécoise. Et comme tout plan d'aménagement linguistique est un processus planifié, on peut difficilement s'interroger sur l'implantation du français sans recueillir des données minimales sur les trois principaux éléments de cette planification: les objectifs, les moyens mis en place et les résultats atteints. Ainsi, nous avons choisi cette ligne directrice comme cadre à notre réflexion.

Mais ce n'est pas tout; il faut affiner davantage l'analyse. Derrière les termes, derrière le système linguistique, il y a les locuteurs qui sont membres d'une communauté linguistique et qui appartiennent à un corps social, locuteurs qui travaillent, s'expriment dans différentes situations de communication selon leurs activités professionnelles et les rôles qu'ils occupent dans la société, locuteurs qui partagent également un ensemble de représentations idéologiques face à la langue, lesquelles orientent souvent en définitive leurs choix linguistiques. Ce sont finalement ces locuteurs qui utilisent ou n'utilisent pas la langue que le pouvoir politique veut implanter. Une chose est certaine:

(1) Cette distinction entre l'aménagement du corpus et l'aménagement du statut a été établie par les spécialistes américains de l'aménagement linguistique qui utilisent les termes *language corpus planning* et *language status planning* pour bien distinguer les deux volets d'une planification linguistique (Kloss, 1969). Précisons que l'aménagement du corpus peut toucher non seulement le lexique (langue générale et terminologie), mais également toutes les composantes de la langue, tant l'aspect phonologique, grammatical, syntaxique qu'orthographique. L'action qui vise l'élaboration, la production, la diffusion et l'implantation des terminologies est dénommée *aménagement terminologique* (Auger, 1984).

(2) Voir ci-contre, page 21.

toute intervention dans le domaine de la langue ne peut réussir qu'avec l'adhésion de la société. Et comme le mentionne A. Touraine «rien n'est plus dangereux aujourd'hui que l'idée, ou plus exactement l'idéologie, qui présente la société comme un système de décisions qui reconnaît aux institutions politiques la capacité de choisir les formes de l'organisation et du champ social» (Touraine 1993: 207). Et même, à la limite, une réglementation peut exister sans qu'il y ait une intervention effective et

(2) Il est vrai toutefois que selon le cadre d'intervention établi par les différentes politiques linguistiques des pays, l'intervention dans le domaine de la langue peut être davantage orientée soit sur l'aménagement du statut, soit sur l'aménagement du corpus. La question de l'aménagement linguistique ne se pose donc pas de la même manière d'un pays à un autre. En France, par exemple, puisque la langue française possède déjà un statut légal, la politique linguistique est axée sur la promotion et l'enrichissement de la langue, et l'action porte surtout sur le corpus. «Le point de croisement de ces axes est constitué par l'activité néologique officielle, l'État imposant, par voie d'arrêtés ministériels, les termes recommandés ou rendus obligatoires, tels qu'ils apparaissent dans les listes émanant des commissions de terminologie» (Gaudin 1993: 51). Au Québec, en revanche, la situation est tout autre. Les deux types d'aménagement sont intimement liés et la nécessité de tenir compte de cette interdépendance dans les stratégies d'intervention a été maintes fois démontrée. (Daoust 1984; Loubier 1993a; Rondeau et Loubier 1993).

(3) Loi pour promouvoir la langue française au Québec.

(4) Le terme *milieu de travail* doit être compris ici dans le sens très large de tout champ d'activité professionnelle. Il n'est donc pas synonyme d'*entreprise*.

c'est ce à quoi elle se condamne si l'on néglige ou occulte les faits de société lors de la mise en application des mécanismes d'intervention. C'est ce qui démontre à nouveau, et d'une manière évidente, que l'on ne peut restreindre la question de l'implantation du français à la question de l'implantation terminologique et qu'il faut élargir encore davantage la problématique en intégrant l'étude de la réalité sociale à l'analyse. C'est ce que nous tenterons de faire dans ce texte.

S'interroger sur l'implantation du français, c'est tout cela, mais c'est aussi beaucoup plus. Cela nécessite que l'on essaie de prendre conscience des problèmes que posent aujourd'hui avec beaucoup d'acuité tant la théorie que la pratique de l'aménagement linguistique, problèmes qui dépassent souvent les frontières d'un territoire national et pour lesquels nous devons essayer d'entrevoir des solutions. Et celles-ci ne peuvent apparaître que si les théoriciens et les praticiens considèrent qu'une évolution est non seulement possible, mais nécessaire, au sein de leur champ d'activité. C'est donc également cette étape nouvelle de réflexion que nous essaierons d'amorcer dans ce texte.

## 2 L'implantation du français: l'objectif premier du plan d'aménagement linguistique québécois

A travers son histoire linguistique et au fil des lois sur la langue qui ont été adoptées depuis la création de l'Office de la langue française en 1961<sup>(3)</sup> [loi 63], Loi sur la langue officielle [loi 22], Charte de la langue française [loi 101]), le Québec s'est doté d'un véritable plan d'aménagement linguistique dont on peut dire que l'objectif est de faire du français la langue officielle du

Québec, et par le fait même, la langue commune des Québécois. Pour éviter que cet objectif ne soit assimilé qu'à une simple déclaration d'intention, il devient celui de l'Office qui est alors chargé de «veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises» (art. 100). Cet objectif qui vise la «généralisation de l'utilisation du français» est, en fait, un objectif d'implantation du français, puisqu'il fait nettement référence à l'utilisation effective d'une langue, à son niveau d'usage et non seulement à sa connaissance passive. Deux niveaux qu'il importe de bien distinguer si l'on veut être en mesure de bien circonscrire la notion d'implantation du français.

Cette distinction bien établie, le terme implantation du français peut alors se définir à la fois comme l'action d'introduire et, si cette introduction est déjà faite, de faire se développer d'une façon durable l'usage du français dans les différents milieux de travail du Québec<sup>(4)</sup>, mais également comme le résultat recherché, en l'occurrence la généralisation de l'utilisation effective du français, laquelle correspond en fait à une francisation réelle et durable (Loubier 1993a: 65). L'objectif premier et ultime du projet d'aménagement linguistique québécois doit donc être ramené à la question de son utilisation effective (CLE 1984).

## 3 Les moyens mis en place et les résultats atteints

Une fois l'objectif d'implantation du français précisé, il faut alors décrire les divers moyens et méthodes qui ont été mis en place pour l'atteindre si l'on veut par la suite être en mesure d'évaluer les résultats effectivement obtenus.

Il ne s'agit évidemment pas de passer ici en revue toutes les mesures qui ont été prises pour favoriser l'utilisation du français au Québec, mais plutôt de faire ressortir les actions principales qui ont été menées depuis la création de l'Office en les examinant du point de vue de l'objectif du plan d'aménagement linguistique, des résultats obtenus et d'une évolution possible. Nous traiterons sommairement les trois points suivants: la promotion et l'enrichissement de la langue, la diffusion des terminologies et la francisation des entreprises.

### 3.1 La promotion et l'enrichissement de la langue: du prescriptif au social

Les actions de promotion et d'enrichissement de la langue au Québec s'inscrivent dans un contexte historique bien particulier en ce sens qu'elles constituent pour une large part, et comme beaucoup d'autres actions menées au Québec, une

(5) Les réactions récentes qui ont suivi la publication du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* témoignent bien à la fois de la vitalité du purisme au Québec et de l'existence d'une norme divisée.

(6) Terme moins innocent qu'il n'y paraît et que, curieusement, aucun linguiste n'a encore bien défini. Terme qui renvoie obligatoirement à la non qualité du français et aux notions de correction et d'enrichissement de la langue. Et nous voilà revenus au point de départ.

(7) Si l'on peut parvenir à bien calquer nos habitudes linguistiques sur une norme qui recoupe finalement la nôtre sous plusieurs aspects (comme le modèle français), certains éléments sont, par ailleurs, difficilement imitables, notamment la prosodie. Finalement, ce sont les normes sociales qui ne sont pas transposables d'une communauté à l'autre.

réaction à une trop grande suprématie anglophone dans l'ensemble des secteurs d'activité. A cette explication historique, il faut en ajouter une autre. Toutes ces actions de valorisation de la langue prennent également place dans une longue tradition puriste qui se caractérise par une volonté de correction, de purification de la langue et par une forte intolérance à l'égard de la contamination sous toutes ses formes: intolérance face aux anglicismes, aux calques et à toutes formes d'écarts par rapport à la norme française qui est retenue comme modèle. Même si les pires jugements seront portés par les observateurs de la langue dans les années 40, c'est dans cette même lignée historique que l'Office de la langue française est créé en 1961 pour veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite au Québec. «Les premiers bulletins de l'Office de la langue française ne tolèrent aucune déviation grammaticale ou morphologique et stipulent que les traits lexicaux et phonétiques du français québécois doivent être réduits autant que possible. Cette vague de purisme entraîna un certain mépris pour les variétés régionales et urbaines [...]» (Lepicq et Bourhis 1993: 9). Un des premiers projets de l'Office sera d'entreprendre la rédaction d'une norme du français parlé et écrit au Québec calquée pour ainsi dire sur la norme européenne (*Norme du français écrit et parlé au Québec* 1965; Valin 1970).

Même si, dans les années 70, l'action de l'Office est dirigée vers la promotion du français comme langue de travail et que l'État décide de ne plus intervenir dans les communications individuelles, c'est toujours cette même attitude prescriptive et évaluative, que l'on a souvent même qualifiée de puriste, qui demeurera et teintera la majorité des interventions de l'Office, notamment celles axées vers l'aménagement du corpus. Non

seulement l'Office poursuivra par la suite ses activités de normalisation et exercera son pouvoir dans un esprit prescriptif, mais cette attitude débordera le champ officiel des communications institutionnelles et occupera également le terrain de l'activité terminologique (voir Corbeil 1975). Et, si dans les années 80, les attitudes prescriptives et évaluatives des praticiens se modifieront sensiblement en même temps que s'établira un certain consensus sur la légitimité d'une norme québécoise, tout particulièrement dans le milieu de l'enseignement, les positions des principaux acteurs sociaux ne seront pas prises officiellement et la réalité continuera à être ce qu'elle est encore aujourd'hui: le reflet d'un tiraillement entre le désir d'alignement sur le modèle français et celui de reconnaître l'existence d'une norme québécoise conforme à la réalité sociolinguistique du Québec<sup>(5)</sup>.

En fait, si ces actions centrées sur la correction de la langue ont eu pour effet de sensibiliser les locuteurs à ce que nous appelons aujourd'hui «la qualité de la langue<sup>(6)</sup>», elles n'ont pas été par ailleurs sans conséquences néfastes quant à l'objectif d'implantation du français, lesquelles ne sont pas difficiles à imaginer, la principale étant la création ou l'augmentation de l'insécurité linguistique chez les locuteurs. Ce sentiment d'insécurité linguistique suscitera inévitablement deux attitudes chez les Québécois: un purisme défensif, ou encore un sentiment d'infériorité linguistique, à la fois vis-à-vis de l'anglais et du français hexagonal. Ceux qui seront marqués par la première attitude dirigeront leurs efforts de correction et d'enrichissement vers l'imitation d'une norme qu'ils n'arriveront jamais à posséder totalement<sup>(7)</sup> et ceux qui seront habités par un trop fort sentiment d'insécurité linguistique seront enclins à rejeter

une norme qu'ils considèrent trop distante de leur modèle, ce qui produira un repli possible vers l'anglais. En fait, l'attitude prescriptive trop dirigée vers l'évaluation et surtout la dévalorisation du parler des locuteurs ne peut que contribuer à généraliser des idéologies diglossiques, à maintenir une norme divisée et bien souvent, ce qui est pire, à conforter «la position dominante de l'anglais» (Maurais 1993: 18)<sup>(8)</sup>.

### 3.1.1 Aménagement linguistique et norme sociale

Lorsque l'on aborde la question de la promotion et de la valorisation de la langue, il est difficile de contourner la problématique de la norme. Mais, comme celle-ci a été maintes fois débattue à plusieurs tribunes, nous nous contenterons ici de considérer l'activité de normalisation ou d'uniformisation des terminologies (qu'elle soit officielle ou non) sous l'angle de sa légitimation sociale, c'est-à-dire de sa conformité ou de sa non-conformité à la norme sociale, celle-ci se définissant

comme un «ensemble des conduites dont on constate la régularité dans un groupe et dont les membres n'ont pas conscience. [Cette norme sociale est constituée de] l'ensemble des connaissances pratiques et théoriques dont dépend l'intégration à une communauté: langue, habillement, mais aussi, façon de marcher, de manger» (Baylon 1992: 161)<sup>(9)</sup>.

Nous constatons, à partir d'une telle définition, que la norme linguistique (ensemble des normes objectives qui régissent les variétés linguistiques, y compris la variété légitime appelée *norme prescriptive*) n'est qu'un aspect de la norme sociale et qu'ainsi la langue ne peut se dissocier de cette réalité sociale, sauf peut-être dans les phantasmes de certains linguistes. Précisons également que cette intervention, ou plutôt cette régulation linguistique inconsciente qui s'effectue au sein d'une communauté prend le nom d'*usage*. En fait, plusieurs normes coexistent au sein d'une communauté linguistique. À côté de la norme prescriptive et de la norme individuelle (variantes idiolectales), il existe une norme situationnelle qui se dessine par rapport aux différentes situations de discours, norme qui occupe tout le champ sociolectal et dont il faut tenir compte au premier chef lorsque l'on vise l'implantation du français dans les milieux de travail. Ainsi, la langue est essentiellement hétérogène.

Un autre point est important à noter: on assiste présentement à un glissement très net d'une norme esthétique centrée sur le «bon français» vers une norme fonctionnelle axée davantage sur une utilisation de la langue en fonction de la variété des situations de communication. «Cette diversité des usages et l'éclatement relatif de la notion de norme se manifeste en particulier dans les hypothèses méthodologiques qui mettent l'accent sur un enseignement de la langue étrangère en discours et en situation»

(Baylon 1992: 163-164; voir également Caput 1972: 73). On tend alors à distinguer le modèle de compétence du modèle de performance. Ainsi, dès que l'on se situe sous l'angle de l'utilisation effective d'une langue, se pose simultanément la nécessité de prendre en compte la norme situationnelle, en l'occurrence les différentes situations de communications des locuteurs. Mais, dans le domaine de l'enseignement comme dans le domaine de l'aménagement linguistique, il existe un déséquilibre important entre les besoins des locuteurs et les instruments linguistiques disponibles. Nous remarquons tout particulièrement l'absence d'ouvrages conçus selon une approche variationniste ou interactionniste, ouvrages qui tiendraient compte non seulement des variétés idiolectales reliées à l'habitus linguistique<sup>(10)</sup> d'un individu mais également, et surtout, des variétés sociolectales reliées à l'habitus linguistique des groupes sociaux, notamment en rapport avec les situations de communication variées dans lesquelles s'inscrit leur activité.

Des constatations que nous venons de formuler, il est possible de tirer plusieurs enseignements importants. D'abord que la norme sociale constitue une contrainte incontournable autant pour les aménagistes que pour les spécialistes de la langue et que leurs actions doivent respecter la norme de la réalité sociale. Cela exige que l'on s'écarte de toute attitude trop prescriptive en se rappelant que «le puriste ne se laisse pas impressionner par le caractère social d'un discours, n'accepte guère les variantes combinatoires de la norme objective [et] refuse de se plier à la pression statistique de l'usage» (Rey 1972: 21). Cela suppose, non seulement le rejet de très peu de formes déjà implantées dans l'usage, mais également l'adoption d'un métalangage qui respecte à la fois la

(8) Il faut noter que les attitudes linguistiques qui recourent l'ensemble des perceptions psychosociales des locuteurs constituent des facteurs déterminants pour l'implantation du français. Nous ne développerons pas cet aspect ici, puisque nous l'avons déjà fait dans un autre texte (Loubier 1993b). Voir également à ce sujet Maurais 1993; Lepicq et Bourhis 1993.

(9) Cette dernière considération sur la norme sociale est empruntée à P. Bourdieu par C. Baylon.

(10) Le terme *habitus linguistique* est emprunté à P. Bourdieu. Il a traité la structure de l'interaction linguistique en désignant la «capacité d'user des possibilités offertes par la langue et d'évaluer pratiquement les occasions d'en user» (Bourdieu 1977: 33).

norme sociale et la compétence linguistique des locuteurs. Enfin, cela fait ressortir la nécessité pour les spécialistes de l'aménagement linguistique, alors qu'ils ont été peu enclins à le faire jusqu'à maintenant, à prendre en considération l'hétérogène, à tenir compte de la variation en cessant d'évaluer globalement les usages des locuteurs comme si ces pratiques langagières pouvaient exister en dehors des situations concrètes et effectives de communication. Le locuteur idéal n'existe pas, pas plus que la neutralité de ses discours qui ne peuvent pas être appréhendés en dehors de son *habitus linguistique* et, pourrait-on dire, de l'*habitus social* d'une communauté<sup>(11)</sup>. En fait, « la norme sociale et ses variations dans les réalisations concrètes sont la seule source concevable de la norme autoritaire. Celle-ci ne peut se constituer et tenter de modifier l'usage réel qu'en empruntant ses éléments à la norme objective, qui, avec le système abstrait, le sous-tend. Le schéma de la langue n'est pas modifiable par une activité consciente; ce n'est pas une superstructure, une institution » (Rey 1972: 12).

Il va de soi qu'une telle évolution ne peut s'amorcer sans qu'un important travail de réflexion ne soit effectué au préalable. Toutefois, on constate que, un peu curieusement, et contrairement aux sociolinguistes, les praticiens de l'aménagement linguistique n'ont pas encore établi la véritable problématique de la norme et de la normalisation même si les activités de normalisation ou d'uniformisation

terminologique (officielle ou non) sont nombreuses, autant en France qu'au Québec. Tout en se gardant de vouloir présumer trop hâtivement des évolutions possibles, il y a tout de même lieu de se poser dès maintenant plusieurs questions si l'on désire examiner sur quels fondements une évolution pourrait s'esquisser dans l'avenir<sup>(12)</sup>.

Quelle est la portée réelle de la normalisation officielle et quelles en sont les limites?

La normalisation favorise-t-elle l'implantation du français?

Qui doit normaliser? Pour qui? Quand? Et pourquoi?

Quels sont les différents niveaux d'intervention qu'il faut distinguer en matière de normalisation?

Comment faire évoluer une méthodologie qui s'appuie présentement sur une accumulation de critères où se côtoient pêle-mêle l'esthétique, l'historique, le formel et l'usage vers une observation de la norme sociale? « Comment l'aménagement terminologique peut-il tenir compte des usages, être respectueux des variations, pour ne pas sombrer dans une normalisation, sinon un purisme auquel on l'assimile si souvent? Comment cet aménagement peut-il enfin se détacher de la prescription dirigiste, de l'officialisation d'une surnorme? » (Gambier à paraître: 9).

Comment observer concrètement les différentes manifestations de la norme sociale?

A une époque où l'utilité, ou même la nécessité des politiques linguistiques est réévaluée en fonction de l'ensemble des besoins sociaux des différentes communautés linguistiques nationales et supranationales, les acteurs sociaux demandent-ils à l'État d'intervenir officiellement dans le domaine linguistique et terminologique? « Maintenant que la Charte de la langue française a donné à l'Office de la langue française une tribune de choix en faisant de celui-ci le porte-parole du Gouvernement en

matière de normalisation terminologique, ce qui le place au rang des grands organismes de normalisation, [ne devrait-il pas] maintenant sortir des sentiers juridiques et se conférer une dimension et un rôle déterminants dans la normalisation technique en changeant son approche et sa stratégie pour l'étape subséquente, soit la pénétration des marchés ou des organismes de contrôle de la réglementation technique? » (Ducharme 1984: 376).

Mais, « il ne s'agit pas de refuser toute norme - aucune société ne s'en passe - mais d'en surveiller la construction par l'analyse scientifique, et de comprendre l'activité normative, c'est-à-dire de la modifier, comme un secteur de la pratique sociale » (Rey 1972: 26). Et il y a une certaine urgence à le faire, sans quoi cette pratique demeurera détachée de la réalité sociale entraînant bien souvent des effets contraires à ceux qu'elle vise.

### 3.2 La diffusion des terminologies: de la terminologie à la socioterminologie

Depuis la création de l'Office, les travaux axés sur le corpus de langue ont toujours occupé une très grande place dans la pratique de l'aménagement linguistique au Québec, que ce soit par la publication de lexiques, de vocabulaires, d'avis officiels, ou encore par l'intermédiaire d'un service de consultations. Si un regard rétrospectif ne permet pas de dégager que ces travaux s'appuient sur une véritable stratégie d'implantation terminologique, il indique très clairement par ailleurs qu'ils s'inscrivent à l'intérieur d'une stratégie globale de diffusion et de francisation à grande échelle (Daoust 1984; Loubier 1993a). Cette stratégie

(11) L'expression *habitus social* est utilisée par N. Élias pour désigner les contraintes sociales exercées au sein d'une communauté, d'un État national (Élias 1991).

(12) Voir à ce sujet Gaudin 1993: 165-177 et Assal 1991: 133-169.

s'explique dans une très large mesure par le fait que l'Office devait se hâter de mettre à la disposition des entreprises les termes français dont elles avaient besoin pour se franciser. Toutefois, une diffusion même massive des terminologies françaises ne suppose aucunement leur utilisation. En aménagement terminologique, il importe de bien distinguer les mesures de diffusion qui ont pour principale visée de mettre les terminologies françaises à la disposition des usagers de celles qui sont nettement dirigées vers leur utilisation effective. Mais, cela ne suppose en aucune façon que ces deux types d'actions soient dissociés. Au contraire, c'est en établissant cette distinction que l'on s'assure d'abord

(13) Le caractère artificiel d'un découpage par domaine est de plus en plus dénoncé. Un tel découpage correspond en fait à une conception du savoir pour le moins traditionnelle. Aujourd'hui, tout spécialiste ou technicien doit posséder un ensemble d'éléments de savoir appartenant à des domaines différents s'il veut exercer efficacement sa pratique. « En effet, un constructeur automobile par exemple, n'est pas seulement concerné par l'évolution des techniques qui sont à l'origine de son métier, comme la mécanique et la thermodynamique, mais aussi par des technologies non spécifiques, comme la micro-électronique, les télécommunications, l'évolution des plastiques, etc., qui peuvent transformer de façon déterminante le produit automobile. Il doit s'adapter à des champs technologiques multiples et faire de plus en plus appel à des fournisseurs spécialisés [...] » (Giget 1993 : 455). Avant, le terminologue établissait l'arbre du domaine, dans l'avenir, il dessinera plutôt des configurations à géométrie variable qui reflèteront davantage les recoupements entre différents domaines.

de ne pas confondre ces deux types d'intervention, évitant ainsi le risque d'escamoter l'étape de l'implantation, et que l'on a également toutes les chances de mettre en oeuvre des mesures qui viendront appuyer, renforcer la stratégie de diffusion.

Précisons que cette activité de production et de diffusion des terminologies s'est appuyée aussi sur certains principes théoriques et méthodologiques qu'il convient de rappeler. Inscrite dans la pure tradition wüstérienne, la démarche terminologique est essentiellement consignataire, descriptive de faits de langue (concepts et termes), négligeant de ce fait les réalités de discours, surtout oraux, et leurs réelles conditions de production. Également axée sur la description de différents domaines du savoir, l'approche ne permet pas, par exemple, de prendre en compte l'ensemble des besoins terminologiques reliés à un champ d'activité qui se caractérise par l'intersection de plusieurs domaines<sup>(13)</sup>.

En outre, l'attitude prescriptive a fortement inspiré ceux et celles qui sont chargés de la production et de la diffusion terminologique. Ainsi, le phénomène de la variation n'est pas, ou peu, pris en compte. Le travail terminologique reste dirigé vers les technoclectes, les sociolectes retenant peu l'attention. Les terminologies sont alors « souvent présentées comme socialement neutres et leur emploi comme allant de soi, indépendamment des contextes d'utilisation » (Martin à paraître : 3).

Nous pouvons également dire que l'analyse des besoins est à peine esquissée et qu'elle demeure largement inspirée par la pratique commerciale qui définit les milieux visés comme des clientèles auxquelles on offre des produits et des services. Elle s'appuie davantage sur la demande exprimée explicitement par certains utilisateurs, ou encore sur les priorités déterminées à l'intérieur du

processus de certification des entreprises, que sur l'observation de la demande sociale.

Enfin, la recherche terminologique est axée sur la production écrite et les répertoires sont surtout destinés aux langagiers, aux traducteurs et aux autres spécialistes de la langue, négligeant ainsi plusieurs catégories socioprofessionnelles. Cette orientation ne sera pas sans conséquences sur la francisation de la langue de travail, elle contribuera bien souvent à maintenir des situations diglossiques. C'est du moins ce que certaines études révèlent : « D'un côté, les termes en anglais font partie d'un vocabulaire traditionnel, construit par des générations de machinistes et d'ouvriers de métier et fondé sur leur savoir accumulé dans l'expérience quotidienne du travail et, de l'autre les termes en français portent en eux toutes les marques de leur provenance académique. Cette rencontre entre savoir pratico-théorique et savoir académico-théorique semble aboutir à la mise au rancart de ces termes traduits » (McAll 1993 : 142).

À la suite de la lecture des différents points que nous venons de mentionner, on comprendra facilement les commentaires de certains auteurs : « Peu étonnant alors que les effets obtenus aient pu être, à l'occasion, contraires aux objectifs recherchés et que des terminologies aient suscité des réactions d'incompréhension et de rejet de la part des milieux auxquels elles étaient destinées » (Martin à paraître : 3).

Ce tableau peut paraître sombre à plusieurs, mais c'est seulement en l'esquissant que l'on peut être en mesure de relever les problèmes et les obstacles qui se présentent aujourd'hui dans la pratique de l'aménagement terminologique au Québec. D'ailleurs, des faits qu'il est difficile de nier débordent notre analyse. Qu'il suffise de mentionner que les postulats fondamentaux, tels

qu'ils ont été formulés par l'école germano-autrichienne et repris par l'International Organization for Standardization (ISO), sont critiqués et remis totalement en question. On ne croit plus que les terminologies puissent se conformer à des exigences comme la brièveté, la synonymie, l'univocité, etc. Le caractère mouvant et ouvert des systèmes notionnels est maintenant reconnu<sup>(14)</sup>. On peut même affirmer que l'aménagement terminologique se retrouve aujourd'hui dans une sorte d'impasse méthodologique. Non seulement le modèle théorique ne sert plus les objectifs sociaux du plan d'aménagement linguistique, mais il ne répond plus aux besoins des praticiens qui doivent atteindre des objectifs reliés à des critères d'efficacité. Ils sont alors bien obligés de développer leur propre méthode de travail. La pratique terminologique pourrait très bien vivre avec cette insuffisance de modèles théoriques et pratiques, mais si elle prétend

(14) Voir à ce sujet Gaudin 1993 et les articles regroupés dans le numéro 18 des *Cahiers de linguistique sociale. Terminologie et sociolinguistique*. Ajoutons que les principes théoriques de la terminologie ne sont pas seulement remis en question par les théoriciens, mais également par les praticiens eux-mêmes, la multiplicité des attirails méthodologiques en témoigne.

(15) Nous n'aborderons pas dès maintenant la problématique reliée à la méthode d'observation des milieux de travail puisqu'elle touche à la fois l'aménagement du corpus et du statut de la langue. Elle sera traitée dans une autre partie de ce texte consacré à l'enquête sociolinguistique.

(16) Ces programmes de francisation portent sur sept dimensions de l'activité d'une entreprise, dimensions qui sont décrites à l'article 141 de la Charte et auquel nous renvoyons le lecteur.

s'inscrire à l'intérieur d'une perspective d'aménagement terminologique centrée sur les intérêts et les besoins sociaux, elle peut difficilement se résoudre à n'être qu'une simple accumulation de méthodologies dépareillées, même si ces dernières sont en mesure de répondre aux besoins de telle école, de telle organisation ou de telle pratique. Si l'aménagement terminologique ne veut pas demeurer un domaine marqué par l'empirisme, il est forcé d'évoluer, notamment en intégrant les acquis des autres sciences et des autres pratiques pour fonder sa spécificité. Ajoutons enfin que ce sont justement les lacunes qu'une analyse rétrospective permet de faire ressortir, tout particulièrement par rapport aux besoins sociaux, qui peuvent aider à entrevoir plus clairement différentes lignes d'évolution.

Tout cela nous amène à insister sur quelques points importants: l'aménagement terminologique doit prendre en considération plusieurs facteurs sociolinguistiques jusque-là négligés et dont plusieurs auteurs soulignent aujourd'hui l'importance (Gambier 1991, 1993; Gaudin 1993). Pour ce faire, les praticiens doivent reconnaître la nécessité d'intégrer l'observation directe des milieux de travail à leurs instruments méthodologiques s'ils veulent être en mesure de bien circonscrire les besoins des milieux visés par le changement linguistique et de mettre entre les mains des usagers des outils terminologiques et linguistiques qui soient adaptés à leurs besoins. Seule une technique d'enquête fondée sur l'observation directe peut également permettre la description et l'analyse des conditions concrètes de production des discours oraux et écrits<sup>(15)</sup>.

Ajoutons enfin que toutes ces activités terminologiques et linguistiques ont été souvent menées parallèlement au processus de francisation des entreprises entraînant ainsi une très large scission entre

l'aménagement du corpus et l'aménagement du statut de la langue, scission qui, dans une certaine mesure, a nui à l'efficacité du programme d'aménagement linguistique et, par ricochet, à l'objectif d'implantation du français. Il n'est pas inutile de rappeler que l'aménagement terminologique doit donc être tout aussi rigoureusement planifié en fonction de cet objectif global d'implantation du français et que des liens très étroits doivent être établis entre ces deux types d'aménagement si l'on veut maintenir une cohérence dans l'intervention et surtout maximiser les retombées des efforts dans le domaine de l'implantation du français au Québec.

### 3.3 La francisation des entreprises

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, le cadre d'intervention de l'Office est pour ainsi dire établi par la loi. Toutes les entreprises de cinquante personnes ou plus doivent détenir un certificat de francisation attestant que «la langue française possède le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer»<sup>(16)</sup> (art. 138). Ainsi, «au 31 mars 1993, 75 % des entreprises de 50 personnes et plus ont obtenu un certificat de francisation [...]. Le degré de certification étant de 82 % pour les PME (50 à 99 personnes) et de 66 % pour les grandes entreprises employant 100 personnes ou plus. Dans les organismes de l'Administration, plus de 97 % des organismes ont obtenu le certificat de conformité» (Chalvin 1993: 1).

Cette fois, le tableau paraîtra rose à plusieurs. Mais, aujourd'hui, les nombreuses années de mise en application des programmes de francisation permettent de bien voir les limites et les points faibles de cette approche en regard de l'objectif d'implantation du français. Précisons

en tout premier lieu que le champ d'intervention est limité, restreint par la loi, puisque les petites entreprises employant moins de cinquante personnes n'ont pas l'obligation de se franciser. Et ces milliers d'entreprises «emploient près de deux millions de personnes» (Chalvin 1993: 2).

En outre, si le processus de francisation permet d'exiger la présence du français dans la documentation écrite des entreprises (bons de travail, correspondance, etc.) et dans certaines catégories de communications institutionnelles, il ne permet pas de vérifier l'utilisation réelle du français dans l'ensemble des réseaux de communications qui tissent finalement les échanges réels dans les situations de travail, notamment dans les communications orales qui ont lieu dans la chaîne de production ou d'exécution. Et même si l'on a réussi à franciser un certain nombre de procédures et de documents écrits dans les entreprises, l'informatisation des supports et des processus de production risque d'annuler ces efforts de francisation avec le temps.

Mais ce n'est pas tout. Même si le taux de certification des entreprises et des organismes de l'Administration témoigne d'un avancement réel de la francisation au sein de ces milieux de travail, dans les faits, le processus de certification des entreprises a une portée limitée. Plusieurs études feront ressortir l'écart qui existe entre le statut juridique reconnu par la remise du certificat de francisation à certaines entreprises et la situation réelle de l'avancement de la francisation à l'intérieur de ces mêmes milieux de travail (CLE 1984; Sorecom 1981; Prairie 1986; Groupe de travail tripartite sur le français langue du travail 1989; Dion et Lamy 1990; Rondeau et Loubier 1993). Si cet écart peut s'expliquer en grande partie par les raisons que nous venons d'énumérer, il est toutefois également attribuable à la stratégie même de francisation que l'on a retenue. Une

stratégie qui privilégiera une approche individuelle «entreprise par entreprise», négligeant par le fait même d'autres organisations et d'autres acteurs sociaux importants qui interagissent avec cette entité qu'est l'entreprise. Une stratégie qui sera axée sur une négociation visant un degré d'utilisation optimale du français dans les entreprises. Une stratégie qui s'inscrira dans une optique instrumentaliste et qui aura davantage comme visée principale d'assister ces dernières dans leur processus de certification plutôt que celle d'instaurer de véritables mécanismes d'implantation du français dans les milieux de travail à franciser. Ainsi, l'étape d'implantation terminologique est non seulement dissociée des actions visant l'aménagement du statut, mais elle est sans cesse remise à une étape ultérieure, pour ne pas dire pratiquement éliminée la plupart du temps.

Ajoutons à tout cela que le contexte de mondialisation de l'activité économique, entraînant souvent la transformation même de la structure des entreprises (délocalisation d'un siège social, fusion avec une entreprise non francisée, par exemple), remet également en question les résultats atteints. Comme il est facile de l'imaginer, ces phénomènes liés à la modernité des sociétés produisent de véritables mutations, non seulement à l'intérieur de l'ensemble des milieux de travail à franciser, mais au sein de toute la communauté sociale, effets qu'il faut sans cesse analyser et prendre en compte dans l'élaboration des différentes stratégies d'implantation du français.

Toutes ces considérations sur les limites du processus de certification commandent bien évidemment que l'on modifie en profondeur les méthodes d'appréhension des milieux de travail à franciser en intégrant les actions touchant à la fois à l'aménagement du statut et du corpus

de la langue si l'on désire répondre aux véritables besoins de francisation de ces milieux et atteindre cet objectif d'utilisation réelle et durable du français. Ce sont ces modifications méthodologiques que nous essaierons d'entrevoir maintenant.

#### 4 L'aménagement linguistique: une théorie et une pratique sociale?

L'analyse que nous venons de faire des moyens mis en place et des résultats obtenus en regard de l'objectif d'implantation du français est nécessairement partielle. Toutefois, si elle ne permet pas d'évaluer véritablement la portée réelle des mesures qui ont été prises pour franciser les différents milieux de travail au Québec, elle fait en revanche ressortir très clairement que la dimension sociale de l'aménagement linguistique a été négligée, oubliée presque à certaines périodes dans le passé, alors que la nature des besoins que l'on tente de satisfaire dans ce domaine est avant tout sociale.

En fait, cet écart entre l'attirail des moyens et des méthodes mis en place pour généraliser l'utilisation du français et les résultats obtenus s'explique en grande partie «par l'inadéquation des stratégies élaborées par rapport aux objectifs poursuivis, parce que l'on aura omis de considérer la langue comme un objet social» (Martin à paraître: 2), parce que l'on aura négligé de prendre en compte la dimension sociale à toutes les étapes du plan d'aménagement linguistique, autant à celle de l'analyse de la situation de départ qui devrait permettre de bien circonscrire les besoins des milieux visés, qu'à celle de l'élaboration des stratégies d'intervention et de l'implantation des mesures que l'on aura décidé de mettre en application parce que,



finalement, on aura peu ou pas investi le champ social. Au-delà de l'aménagement terminologique, ce sont toutes les actions relatives à l'aménagement linguistique qui doivent se situer dès le départ dans une optique sociale.

Les limites des différentes stratégies qui ont été adaptées au cours des années suffisent également à démontrer que ce sont, non seulement les pratiques relatives à l'aménagement du corpus qui doivent évoluer si l'on veut atteindre l'objectif d'implantation du français dans les différents milieux de travail au Québec, mais également celles ayant trait à l'aménagement du statut. Les différents milieux de travail étant eux mêmes peu ou mal appréhendés, il est maintenant nécessaire de concevoir une approche et de développer une méthodologie de travail qui s'articulera en fonction de cet objectif d'implantation réelle du français et qui surtout permettra de répondre aux véritables besoins de ces milieux visés par le changement linguistique. Maintenant que les fondements théoriques de l'aménagement linguistique ont été passablement remis en question par les théoriciens, il importe alors que les praticiens, ceux-là mêmes qui ont mis en place les méthodes de travail utilisées jusqu'à aujourd'hui, entrevoient un certain bouleversement dans leur pratique. De toute manière, à force de se heurter à des problèmes et à des obstacles pratiques d'une façon répétée, il n'auront bientôt plus le choix d'emprunter cette voie. Les perspectives d'évolution que nous avons esquissées jusqu'à maintenant étant surtout théoriques, nous aimerions maintenant revenir sur le volet pratique et essayer d'entrevoir concrètement quelles sont les modifications méthodologiques qui pourraient faire en sorte que les actions menées en aménagement linguistique contribuent à soutenir les intérêts sociaux, à défaut de pouvoir

les faire coïncider parfaitement avec ces derniers.

## 5 Aménagement linguistique et besoins sociaux

Avant d'essayer de voir, concrètement, comment il est possible de prendre en considération la dimension sociale dans le domaine de l'aménagement linguistique, il faut se rappeler que « penser le langage comme phénomène social revient à indiquer que son effet social ne saurait être séparé de son effet proprement linguistique » (Laks 1977:109). Cette optique sociale nous amène alors obligatoirement à sortir des lieux institutionnels et à délaisser quelque peu, et beaucoup dans un premier temps, l'univers du système proprement linguistique pour pénétrer dans l'univers social, si l'on veut être en mesure d'observer et de décrire l'environnement linguistique et social des milieux de travail à franciser.

Mais que veut dire concrètement observer et décrire le fonctionnement social et linguistique des milieux de travail? Tenter de répondre à cette question exige obligatoirement que l'on se construise une technique rigoureuse d'observation. C'est un projet d'envergure qui suscite de nouvelles interrogations: quel est le champ d'observation et d'intervention dans le domaine de l'aménagement linguistique? Quels sont les faits sociaux et linguistiques dont il faut tenir compte à l'intérieur d'un champ d'observation? Et quelle méthode d'observation faut-il privilégier? C'est sous ces trois angles à la fois que nous essaierons maintenant d'esquisser les premières bases méthodologiques sur lesquelles pourrait prendre appui une méthode d'observation directe des milieux de travail.

### 5.1 Le champ d'observation et d'intervention: du microterritoire au macroterritoire<sup>(17)</sup>

La Charte qui établit le cadre d'intervention de l'Office pose des points de repères permettant d'établir une première délimitation de l'étendue du territoire occupé par le champ de l'aménagement linguistique. Ainsi, l'article 100 précise que l'Office doit « veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises ».

(17) Nous utilisons dans ce texte les termes *territoire linguistique*, *territoire*, *microterritoire* et *macroterritoire*. Ces différentes appellations se rattachent à une conception territoriale de la langue (Laponce 1984, 1992; McAll *et al.* 1993). Un territoire linguistique peut alors se définir comme un espace plus ou moins étendu où se dessinent, se structurent des rapports linguistiques entre les individus, les groupes sociaux et les différentes sociétés qui interagissent à l'intérieur de cet espace; la configuration est donc étroitement liée au contrôle qu'exercent, ou désirent exercer, les différents acteurs sociaux sur ce territoire. Chacun à leur façon et à l'intérieur de leur champ d'activité respectif, J. A. Laponce et C. McAll ont développé cette conception territoriale des langues et du langage. On peut également établir des recoupements intéressants entre cette approche et celle de R. Lafont qui a recours à la notion de *logosphère* qu'il définit comme la « caractéristique de la présence de l'homme à l'univers matériel, selon laquelle cet univers est tout entier représentable et représenté, tout entier traductible et traduit » (Lafont 1978: 14).

Les deux milieux de travail qu'il faut franciser sont donc l'Administration et l'entreprise<sup>(18)</sup>. Comme, depuis les années 70, l'intervention est nettement axée sur la francisation de

(18) Contrairement à l'emploi du terme *travail* à l'article 100 de la Charte de la langue française, nous utilisons ce terme, notamment dans les expressions *langue de travail et milieu de travail*, dans un sens très générique pour désigner un ensemble très large d'activités. Le terme *travailleur* désigne non seulement les ouvriers mais toute personne qui travaille. Dans cette optique, *milieu de travail* n'est donc pas synonyme d'*entreprise*. Comme nous l'avons déjà vu, il peut s'agir tout autant du milieu bien délimité comme celui de l'Administration, de la recherche, de l'enseignement ou de l'entreprise, mais aussi, de tout champ d'activité à l'intérieur duquel interagissent différents acteurs sociaux, en l'occurrence ceux que nous venons de mentionner. Précisons également que lorsqu'un milieu de travail sera celui que l'on désire observer, il sera dénommé *champ d'observation* et lorsqu'il constituera celui dans lequel on décidera d'intervenir, il sera appelé *champ d'intervention*. Ainsi, le champ d'observation recouvre normalement un espace plus étendu que le champ d'intervention, bien qu'il puisse arriver exceptionnellement qu'ils se confondent. Tout milieu de travail, tout champ d'observation ou d'intervention constitue un territoire linguistique plus ou moins grand.

(19) Même si nous partageons cette conception très large de la notion d'*entreprise*, nous utiliserons également dans ce texte le terme *organisation*, lorsque nous aurons besoin d'un terme générique pour désigner tout lieu ou espace organisationnel: entreprises, Administration, organisation publiques, etc.

la langue du travail et qu'une attention particulière a été dirigée vers les entreprises qui ont l'obligation de se franciser selon le processus décrit dans la Charte, nous porterons un regard particulier sur ce lieu, ce territoire qu'est l'entreprise pour essayer ensuite de délimiter l'étendue du champ d'intervention décrit d'une façon explicite et implicite à l'article 100.

#### 5.1.1 L'entreprise: plus qu'une organisation à franciser

Aujourd'hui, «le terme *entreprise* couvre aussi bien des unités de production et de distribution que des administrations sans but lucratif, ou des systèmes spécialisés: organismes militaires ou établissements hospitaliers» (Lussato 1977: 26)<sup>(19)</sup>. En fait, cette extension de la notion d'*entreprise* n'est que le reflet d'une réalité sociale: l'élargissement du territoire occupé par cette organisation. L'existence des relations multiples qu'entretient l'entreprise avec son environnement ne permet donc plus de la définir uniquement comme une entité économique fermée sur elle-même. Il faut plutôt l'étudier comme un système, le système étant défini comme «un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but» (Rosnay 1975: 83). Mais quelles sont les limites de ce système qui vient de se dessiner? Et quelles sont la nature et l'étendue du champ couvert? Ces nouvelles interrogations nous amènent maintenant à examiner d'un peu plus près la dynamique globale du champ d'activité dans lequel s'inscrit l'entreprise.

Aujourd'hui, les entreprises évoluent vers des structures organisationnelles très diverses. Comme elles exercent souvent plusieurs types d'activité qui dépassent les limites de leur secteur d'activité économique d'origine, les comportements stratégiques deviennent également très diversifiés et les forces de la concurrence

s'exercent au-delà des frontières nationales. Et, comme il est facile de l'imaginer, ce phénomène prend place à l'intérieur d'une véritable mutation dans l'environnement de l'entreprise et, par un effet d'entraînement, à l'intérieur de l'ensemble du secteur d'activité auquel elle se rattache. Pas plus que l'entreprise, on ne peut considérer le secteur d'activité économique comme une unité productrice isolée, un système fermé, ni le définir comme un simple regroupement d'entreprises ayant la même activité principale.

Ces dernières constatations sont importantes parce qu'elles supposent qu'il faut aborder à la fois l'entreprise et le secteur d'activité selon une dimension beaucoup plus large que celle de l'activité de fabrication et de production: celle de l'organisation sociale tout entière. Ainsi chaque système (Administration, entreprise, secteur d'activité économique ou autre milieu de travail) doit être considéré comme un système ouvert sur l'environnement, c'est-à-dire comme fonctionnant à l'intérieur d'un suprasystème. D'où l'importance des relations d'interdépendance qu'un système entretient avec cet environnement, notamment avec tous les acteurs sociaux qui interagissent avec lui.

Comme l'étude, même superficielle, du champ occupé par l'entreprise, puis par le secteur d'activité auquel elle se rattache, nous amène à élargir ce territoire à un point tel qu'il en arrive finalement à coïncider avec le champ social tout entier, deux nouveaux impératifs méthodologiques s'imposent à notre analyse: il faut développer une méthode d'observation qui puisse permettre de prendre en considération la dynamique globale à l'intérieur de laquelle s'inscrit le système étudié et, surtout, il faut parvenir à délimiter un champ d'observation et d'intervention. Et puisque cette délimitation ne pourra réussir à s'effectuer qu'avec l'aide

d'une méthode d'appréhension bien définie, il convient d'aborder en tout premier lieu la question méthodologique.

### 5.1.2 Comment observer: une approche systémique<sup>(20)</sup>

Comme nous venons de le voir, tout milieu de travail doit être appréhendé comme un système ouvert sur l'environnement si l'on veut être en mesure de comprendre son fonctionnement global. Les nombreuses années de pratique en aménagement linguistique nous enseignent également que l'application d'un processus de francisation «organisation par organisation» présente de sérieuses limites quant à l'objectif d'implantation du français dans les milieux de travail au Québec.

(20) La notion d'*approche systémique* et les relations qu'elle entretient avec la méthode d'appréhension et d'intervention dans les milieux de travail ont été traités d'une façon plus approfondie dans un document intitulé *L'approche sectorielle: un concept à définir, une désignation à préciser*, cité dans la bibliographie.

(21) Précisons toutefois que l'obligation de franciser ces microterritoires que sont les entreprises et l'Administration demeure aujourd'hui; c'est plutôt la manière d'y intervenir d'une façon parcellaire, «organisation par organisation», qu'il s'agit de réexaminer. La Charte, en fait, définit des champs et des modalités d'intervention, laissant à l'Office toute latitude dans l'établissement de ses méthodes d'observation ainsi que dans la délimitation de son champ d'observation pourvu, évidemment, que ce dernier permette d'englober l'intervention auprès des organisations mentionnées dans la loi, en l'occurrence, l'entreprise et l'Administration.

Il faut élargir le champ d'observation et d'intervention à un espace, un territoire plus vaste, et surtout plus englobant, que l'entreprise ou l'Administration. Il faut passer d'une intervention axée sur un microterritoire vers un autre type d'intervention dirigée vers une entité plus globale de façon à obtenir une **représentation macroscopique** plus significative de la situation linguistique dans l'ensemble des milieux de travail au Québec, si l'on veut maximiser les efforts d'implantation du français<sup>(21)</sup>. C'est pourquoi il importe de développer une nouvelle façon d'appréhender les milieux de travail: une méthode d'appréhension systémique puisque le champ d'observation et d'intervention doit être étudié comme un système ouvert sur son environnement social qui l'englobe et lui impose différentes contraintes. Ce sont maintenant les principes de cette approche systémique que nous allons décrire sommairement.

L'approche systémique s'appuie sur un principe fondamental, celui de «considérer un système dans sa totalité, sa complexité et sa dynamique propre» (Rosnay 1975: 96-97) pour être en mesure de mieux décrire, de mieux comprendre le système étudié et surtout, d'agir efficacement sur lui. Et pour répondre à cet impératif, il faut développer en aménagement linguistique une méthode d'appréhension permettant de rassembler et d'organiser l'ensemble des connaissances nécessaires à la description de la dynamique globale d'un milieu étudié (regroupant notamment les principaux acteurs sociaux), ceci de manière à pouvoir formuler et utiliser des méthodes d'intervention qui contribueront à maximiser les retombées des efforts d'implantation du français déployés à l'intérieur d'un champ d'intervention délimité au préalable.

En retenant ce point de vue systémique, le champ d'observation

de l'Office ne saurait se confiner à l'intérieur des frontières physiques d'une organisation. Il doit prendre en considération tous les acteurs sociaux, notamment l'Administration, les centres de recherche-développement (R-D) publics et privés, les établissements d'enseignement (chercheurs et formateurs), le secteur institutionnel (les institutions financières par exemple), le secteur des communications (en particulier celui des technologies de l'information) et les organismes internationaux de normalisation, parce qu'ils interagissent de façon constante sur un même territoire linguistique. Précisons également que, dans cette perspective, il est impossible de restreindre l'observation à la seule dimension économique; il faut aborder l'analyse selon une approche systémique multidimensionnelle qui tienne compte de la dynamique globale des forces sociales en présence, dynamique qui repose sur l'interaction d'un ensemble de réseaux de communication. L'intervention ne doit évidemment pas se faire de façon isolée avec chacun de ces acteurs, mais bien à l'intérieur de cette dynamique globale propre au champ occupé et au sein duquel on décide d'intervenir.

Mais, maintenant que nous avons quelque peu précisé la nature, l'étendue du champ d'observation et la méthode qui convient pour pouvoir bien l'étudier, une question demeure entière: comment parvenir à délimiter un champ d'intervention? Et se poser cette interrogation, c'est nécessairement aussi aborder la problématique de l'analyse des besoins en aménagement linguistique.

### 5.1.3 La délimitation d'un champ d'intervention par l'analyse des besoins

Procéder à la délimitation d'un champ d'intervention en aménagement linguistique suppose, par le fait même, que l'on soit en mesure de déterminer des besoins

prioritaires, en l'occurrence des champs d'intervention prioritaires. Et c'est la raison pour laquelle il est impossible de dissocier cette tâche de délimitation de celle de l'analyse des besoins<sup>(22)</sup>.

Sur le plan de l'aménagement du statut, nous avons vu que, pour répondre à l'objectif de certification établi par la Charte, l'Office instaure un processus administratif très rigoureux et que, de ce fait, son intervention épouse d'un peu trop près une stratégie de certification qui orientera l'ensemble de ses actions de francisation. Il résultera de cela une certaine assimilation des besoins de francisation aux besoins de certification. En ce qui a trait à l'aménagement du corpus, il y a lieu également de rappeler que, d'une part, l'analyse des besoins demeure largement dépendante des priorités établies à l'intérieur de la stratégie de certification et que, d'autre part, elle s'appuie bien plus sur la demande exprimée explicitement par les usagers que sur l'ensemble des besoins sociaux. L'analyse rétrospective a donc fait ressortir clairement la nécessité de revoir la stratégie globale d'implantation du français au Québec pour qu'elle repose avant tout sur une connaissance préalable et continue des besoins des différentes communautés linguistiques visées par le changement linguistique. Ainsi, cette connaissance

des besoins fait partie intégrante de la dimension sociale qu'il faut prendre davantage en considération dans la pratique de l'aménagement linguistique, comme nous l'avons précisé précédemment dans ce texte. Il va donc également de soi qu'une démarche d'analyse des besoins fait corps avec la méthode d'appréhension systémique que nous venons de décrire. Mais, avant d'entreprendre la description sommaire d'un processus d'analyse de besoins, il faut d'abord préciser qu'une telle démarche ne retient jamais qu'un seul niveau d'analyse. Il peut y en avoir autant qu'il existe de niveaux d'intervention à l'intérieur d'un plan d'aménagement linguistique. Comme il est facile de l'imaginer, cette démarche par analyses successives doit toutefois constituer un processus global cohérent. Examinons maintenant un premier niveau d'observation que nous appellerons l'analyse préliminaire.

#### 5.1.3.1 L'analyse préliminaire

L'étape de l'analyse préliminaire des besoins vise leur très large appréhension. Si l'on désire en avoir une connaissance globale, il faut obligatoirement leur laisser la possibilité de se manifester au lieu d'essayer de les canaliser et de trop les maîtriser au départ. Les besoins reliés à l'implantation du français s'exprimant dans un champ plus vaste que celui fixé par le cadre législatif, il faut alors éviter de réduire le processus à une analyse de ce cadre, ce qui aurait pour conséquence de négliger et d'occulter l'ensemble des besoins sociaux. Ajoutons que les besoins d'une communauté linguistique ne se résument pas à ceux qui sont exprimés par les individus qui la composent, pas plus qu'à l'addition de ceux qui se manifestent dans chacune des organisations. En fait, les problèmes de nature linguistique épousent très largement les problèmes socio-économiques et

deviennent par le fait même indissociables de l'évolution des structures politiques, sociales et économiques d'une société. L'ensemble de ces considérations nous amène à conclure qu'au départ, une analyse des besoins doit prendre place à l'intérieur d'un champ d'observation très vaste si l'on veut laisser la possibilité à ces derniers de se manifester. Et c'est là que ressort toute l'importance d'adopter un point d'observation qui permette d'étudier les contraintes de l'environnement social (contraintes souvent ignorées ou négligées par le passé), puisque seule l'étude et la compréhension de ces variables peuvent conduire à une connaissance valable des besoins. Mais, pour parvenir à tracer une configuration globale un tant soit peu fidèle d'une situation linguistique, il faut avoir accès à un nombre de données sociologiques et linguistiques de toutes sortes<sup>(23)</sup>. Une analyse d'une telle envergure commande également que l'on développe des instruments d'analyse rigoureux si l'on veut relever à la fois les besoins les plus cruciaux, mais aussi les enjeux les plus importants relatifs au développement du français. Et enfin, l'ampleur de la tâche nécessite, bien évidemment, que l'on instaure des mécanismes de collaboration entre tous les acteurs touchés par la question de l'aménagement linguistique.

En retenant le point de vue systémique, une analyse préliminaire des besoins nécessite, par le fait même, que l'on repère les divers points d'intersection qui relient le système étudié à l'environnement social à l'intérieur duquel émergent non seulement des besoins, mais également les situations problématiques qui leur sont rattachées. C'est à l'intérieur de ce champ « que se négocient, d'après la systémique, les enjeux les plus importants et que circulent les informations les plus significatives sur la nature des besoins d'un système »

(22) Nous ne reprendrons pas ici une présentation détaillée de la problématique de l'analyse des besoins en aménagement linguistique, puisqu'elle a été largement développée dans un autre document (voir Loubier 1993c).

(23) Cette analyse exige également la mise en place d'une instrumentation qui permette de rassembler, de structurer et d'exploiter l'information recueillie. Mais, étant donné les limites de ce texte, nous n'aborderons pas cet aspect.

(Lapointe 1992 : 286). C'est donc celui qu'il faut d'abord observer. Et ce qu'il faut viser, c'est une description générale des facteurs majeurs et des forces les plus importantes qui affectent, ou affecteront dans l'avenir, une situation linguistique. Les résultats de l'analyse permettront, dans un deuxième temps, d'esquisser une configuration globale qui mettra en lumière les enjeux les plus importants relatifs à l'implantation du français et les besoins les plus impérieux auxquels il faut répondre. En fait, il s'agit de poursuivre ce travail d'observation, d'analyse et de configuration jusqu'à ce que des champs d'intervention se profilent à partir des différents axes stratégiques qu'il aura été possible de tracer.

Devant la multiplicité probable des champs d'intervention qui se dessineront à la suite de cette analyse préliminaire, il faudra nécessairement établir des priorités, ne serait-ce qu'en raison de l'insuffisance des moyens disponibles. Et, puisque l'analyse s'est effectuée selon une approche systémique, cette mise en priorité ne pourra pas se faire uniquement en rapport avec les besoins de certification des entreprises, mais bien en fonction de l'ensemble des besoins relatifs à l'implantation du français. Aux indicateurs déjà connus (le degré de certification, le nombre de travailleurs, l'avancement général de la francisation d'un secteur), viendront obligatoirement se juxtaposer les variables de l'environnement, notamment économique (poids d'un secteur d'activité, dynamisme économique des PME, mondialisation des économies), démographique (influence d'une population allophone, anglophone), technologique (prépondérance de matériel et d'équipement non francisé, influence des technologies de l'information) ou sociolinguistique (analphabétisme, sous-scolarisation, « littéracie »). Et c'est à partir d'une

investigation plus poussée dans la détermination des critères de priorité que l'analyse préliminaire pourra et devra fournir des indications sur la détermination des champs d'intervention prioritaires qui délimitera le territoire à l'intérieur duquel prendront place une série d'interventions plus ciblées. Cela nous amène à entrevoir maintenant un deuxième niveau d'analyse des besoins que nous désignerons sous le nom d'*analyse fonctionnelle*.

#### 5.1.3.2 L'analyse fonctionnelle

L'analyse fonctionnelle consiste en une investigation plus fine des besoins relatifs aux champs d'intervention qui auront été reconnus comme prioritaires lors de l'analyse préliminaire. Au moment de cette deuxième investigation, il faut, d'une certaine manière, reconduire un processus d'analyse des besoins, mais en amorçant la phase d'analyse à partir des données recueillies lors de l'analyse préliminaire et en la poursuivant selon la même approche systémique. Les autres étapes du processus seront plus particulières à une démarche d'intervention : délimitation d'un champ d'intervention (à la suite d'une nouvelle analyse, si celui qui a été reconnu comme prioritaire est trop vaste), élaboration d'un plan d'intervention, implantation des mesures, évaluation et suivi des résultats. Nous ne nous attarderons pas ici sur la description de ces étapes de mise en application du processus; nous insisterons plutôt sur l'étape d'analyse sociolinguistique proprement dite. En outre, il faut préciser qu'il s'agit, cette fois, d'un territoire qui est davantage circonscrit et surtout, qui est choisi comme territoire d'intervention. Par conséquent, le champ couvert par l'analyse sera évidemment moins vaste mais, en revanche, l'ensemble du processus devra conserver avant tout un caractère fonctionnel puisqu'il mènera obligatoirement à

l'élaboration d'un plan d'intervention.

#### 5.1.3.2.1 L'enquête sociolinguistique

Avant d'aborder la question de l'analyse sociolinguistique proprement dite, il est utile de rappeler les points suivants. Toute enquête sociolinguistique doit obligatoirement s'appuyer sur une méthode de terrain axée sur l'observation directe des communautés de travail. Il s'agit là d'une condition essentielle si l'on veut étudier les pratiques langagières en relation étroite avec leurs conditions de réalisation. En outre, il faudra évidemment éviter de confiner l'analyse à l'étude d'un microterritoire. Il s'agit plutôt de resituer l'ensemble de la démarche à l'intérieur d'une perspective systémique, la seule qui permettra de prendre en considération la dynamique globale du territoire linguistique étudié. De ce fait, l'analyse, obligatoirement multidimensionnelle, devra décrire l'ensemble des composantes sociales et linguistiques en tenant compte de tous les acteurs sociaux qui interagissent à l'intérieur du champ d'intervention (entreprises, Administration, etc.) pour pouvoir ensuite les structurer, les comparer, par superposition lors de l'analyse.

Insistons sur un autre aspect important : les points de vue social et linguistique seront indissociables. Ainsi, l'enquête sociolinguistique englobera nécessairement l'enquête socioterminologique. Une telle perspective, retenue dès le départ de l'analyse, conduira alors obligatoirement à l'harmonisation des actions relatives à l'aménagement du statut et du corpus de la langue, puisque ces deux volets s'inscriront dans la même démarche et surtout, s'appuieront sur un même principe : l'observation est antérieure à toute forme d'intervention.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'une analyse du fonctionnement

social et linguistique de tout milieu de travail doit permettre de dégager à la fois les facteurs linguistiques et sociaux qui affectent la situation linguistique et les besoins les plus impérieux des groupes visés par le changement linguistique sur un territoire donné. Dès lors, une telle approche commande que l'on développe une méthode d'enquête sociolinguistique. L'absence d'un tel instrument méthodologique à l'heure actuelle fait ressortir l'urgence qu'il y a de s'interroger dès maintenant sur le type de données sociologiques et linguistiques qu'une telle démarche devrait permettre de prendre en considération. C'est cet aspect que nous abordons maintenant en formulant à nouveau une question fondamentale qui surgit dès que l'on s'interroge sur la nature de l'enquête sociolinguistique: quels sont les faits sociaux et linguistiques dont il faut tenir compte lors de l'analyse? «Parler de l'utilisation du français ou de l'anglais au travail présuppose que l'on sache en quoi le travail consiste

et de quelle manière le langage est utilisé pour l'accomplir» (McAll 1993: 140). Cette remarque de C. McAll va constituer le point de départ de notre réflexion. Et cette optique commande que l'on observe les milieux de travail au moins sous deux angles à la fois: selon la perspective du travail lui-même et selon celle de ceux qui travaillent. Parmi les multiples données qu'il faudra recueillir sur ces deux aspects, nous essaierons maintenant d'en reconnaître quelques-unes, les plus pertinentes, nous l'espérons<sup>(24)</sup>.

#### • Le travail

Lorsque l'on étudie les multiples facettes de la réalité du travail, il ne faut pas négliger les caractéristiques structurelles des organisations qui constituent le champ d'intervention (propriété et localisation, taille, nature de l'activité, impulsion stratégique, lieu du siège social, etc.) et qui ne sont pas indépendantes de la situation linguistique sur un territoire donné<sup>(25)</sup>. A cette étude de la structure des organisations, il faut greffer une analyse qui a trait à la nature et à l'organisation même du travail. Ce dernier aspect exige que l'on prenne en considération plusieurs composantes dont les plus importantes nous apparaissent être les suivantes:

1. Les sphères de travail. Les locuteurs utilisent nécessairement le langage en relation avec le type d'activité qu'ils exercent. Ainsi, il est important de connaître à la fois les différentes catégories socioprofessionnelles qui travaillent sur un même territoire et la nature même de leur activité (travail de recherche, de formation, travail de gestion, travail de bureau, tâches de production, d'exécution, etc.). Notons que ces activités ne comprennent pas seulement celles qui sont exercées sur un seul microterritoire; elles sont bien souvent transversales. Au niveau du système social lui-même «la

profession a, quelquefois, avec la langue, des associations durables. Certaines langues minoritaires se diffusent dans le tissu social par des filières professionnelles spécifiques» (Laponce 1984: 42).

2. Le processus de production. Il s'agit ici d'étudier l'ensemble des étapes, des opérations reliées au processus de production (à une chaîne de fabrication par exemple). Il est à remarquer que ces processus ne se rattachent pas uniquement à une activité industrielle mais à tout type d'activité professionnelle. La connaissance de l'ensemble du processus permet de reconstituer les différents réseaux de communications internes et externes, ainsi que de relever certaines situations de travail et de les mettre en relation avec les comportements langagiers. On pourra, par exemple, établir une distinction entre un travail prescrit, qui renvoie à l'organisation du travail plutôt qu'à son exécution (le plus souvent aussi, à un discours écrit), et un travail réel qui ne correspond jamais au travail prescrit et qui désigne «celui qui est exécuté» (Faïta 1989: 111-112). Autre exemple: en analysant les différentes situations de travail, on sera plus en mesure de reconnaître certaines situations de diglossie, en s'apercevant, par exemple, que la langue utilisée pour exécuter un travail n'est pas nécessairement la même que celle qui est employée dans d'autres situations de communication au travail (à la pause, en communication avec tel service, etc.)<sup>(26)</sup>.

3. Les productions langagières. La prise en compte de cette composante exige que l'on puisse relever les types de discours produits (oral, écrit, écrit oralisé, situation d'aphonie<sup>(27)</sup>, etc.), les types de langages utilisés (langage codé, langage spécialisé, langage naturel, etc.) et enfin, leurs canaux de circulation et de diffusion.

Mais, si l'investigation doit prendre en considération toutes les

(24) Le point de vue que nous avons retenu est nécessairement très restrictif, mais malgré cette lacune, nous voulons au moins amorcer la réflexion sur la question cruciale de l'enquête sociolinguistique en espérant que d'autres chercheurs viendront enrichir cette problématique. Il existe à l'heure actuelle peu d'études sur le sujet; nous renvoyons donc le lecteur à celle qui nous a fortement inspirée (voir McAll *et Al.* 1993).

(25) Nous n'insisterons pas ici sur ces caractéristiques structurelles, puisqu'elles ont été largement décrites dans un autre document (Bouchard 1991).

(26) Voir aussi à ce sujet Montgomery (1993).

(27) Voir à ce sujet l'article de C. McAll intitulé «Langues et silence: les travailleurs immigrés au Québec et la sociologie du langage» (McAll 1992).

facettes du fonctionnement social et linguistique d'un milieu de travail, elle ne devra pas se limiter à l'étude de la praxis matérielle, pas plus qu'à celle de la praxis linguistique. L'activité industrielle ne peut se dissocier de l'activité symbolique pour reprendre les mots d'Yves Schwartz. Les outils méthodologiques doivent donc permettre également «de décrire la façon dont les agents sociaux, qui ne sauraient être simplement des locuteurs, s'expriment [...]». Décrire et analyser le système en acte dans cette pratique, c'est aussi décrire la violence symbolique qui est au cœur de la prise de parole, les stratégies de différenciation, d'opposition, les luttes qui habitent la parole quotidienne» (Laks, 1977 : 109). Cela nous amène à considérer le deuxième volet de notre analyse.

- Ceux qui travaillent

Selon ce point de vue, il faut que l'analyse puisse permettre de relever les principaux facteurs sociaux et psychosociaux qui structurent les rapports linguistiques sur un territoire linguistique donné. Certaines études qui ont été menées en sociologie, en sociolinguistique et en sociologie du langage (Heller et autres 1982; Daoust 1991; Sorécom 1981; McAll 1992; McAll et autres 1993) ont mis en lumière les principaux aspects dont il faut tenir compte sur ce chapitre et à partir desquels il est possible de suggérer le regroupement suivant :

1. Les groupes sociaux. Tout milieu de travail constitue un territoire où interagissent non seulement des individus, mais aussi des groupes d'individus qui ont des caractéristiques qui leur sont particulières (variables sociodémographiques : âge, sexe, langue maternelle, mais aussi compétence linguistique, compétence technologique, connaissance et savoir-faire, etc.). La langue et le langage se divisent en plusieurs sphères

d'utilisation selon l'appartenance des locuteurs à tels groupes sociaux. Ces langages de groupes sont appelés des sociolectes «par opposition évidente à l'idiolecte, ou parler d'un seul individu» (Barthes 1984: 127) et ils intéresseront au premier chef tous ceux qui étudient le fonctionnement social et linguistique des diverses communautés communicatives. C'est pour cette raison qu'il faut situer l'observation au niveau même des rapports sociaux qui prennent place entre les différentes catégories d'acteurs si l'on désire saisir la nature réelle des rapports qui existent entre système social, travail, langue et langage.

2. Les rapports sociaux. Les comportements langagiers diffèrent selon le rôle des acteurs sociaux en présence. Et sur un même lieu de travail, on peut, par exemple, mettre en relation directe la place occupée par les locuteurs dans la hiérarchie socioprofessionnelle et leurs pratiques langagières. Étudier les rapports sociaux suppose que l'on tienne compte d'un nombre considérable de facettes (relations de rôle, marqueurs d'appartenance, division hiérarchique, situations de communication, etc.). Mais la corrélation ne s'établit pas seulement sur le plan des relations entre les individus. Il convient de rappeler ici un commentaire de C. McAll sur l'étroite relation entre la division du travail et la division des langues sur un même territoire de travail : «Le cantonnement de l'utilisation d'une langue [le français] à des secteurs à l'intérieur des entreprises où l'utilisation du langage est plus ou moins secondaire ou marginalisée et son absence relative des secteurs clés en termes de conceptualisation, de planification des produits et de gestion de la production, mène inévitablement à l'affaiblissement de cette langue en ce qui concerne son pouvoir d'attraction» (McAll 1993: 140). Souvent donc, une situation de langues en contact contribue à

maintenir séparés les rôles sociaux. Ainsi, il est possible d'entrevoir clairement l'existence d'une chaîne de relations entre la division sociale, la division du travail et la division des langues et du langage. Et s'interroger sur ces relations d'interdépendance, c'est également étudier la nature des rapports linguistiques qui existent entre les individus et les groupes sociaux cohabitant sur un même territoire. Ces rapports ne sont pas nécessairement des rapports conflictuels : «Entre les deux extrêmes que représentent le conflit pur et la collaboration parfaite, on trouve des étapes intermédiaires nombreuses et diverses, caractérisées par un mélange particulier de collaboration et de conflit» (Laponce 1992: 131).

3. L'espace sociosymbolique. L'univers symbolique des locuteurs et des groupes sociaux en présence joue un rôle capitale dans l'utilisation du langage et dans le choix des langues (Lepicq et Bourhis 1993; Daoust 1991). On portera donc une attention spéciale à l'étude des normes sociales, à l'idéologie des locuteurs et des différents groupes sociaux et, surtout, aux attitudes linguistiques qui sont révélatrices de la perception qu'ont les individus de leur langue, de ses variétés et des autres langues qui peuvent cohabiter, ou encore être en situation de concurrence sur un même territoire linguistique.

Alors qu'au départ de l'analyse «le découpage d'un processus de production et la définition des postes peuvent apparaître comme des actes purement techniques, ils représentent en fait des choix à partir de critères sociaux<sup>(28)</sup>. Ils résultent d'une interaction entre faits de socialisation, faits d'organisation et états des rapports sociaux» (Bernoux 1985: 189). Et c'est justement l'existence de cette corrélation si étroite entre les faits sociaux et les faits linguistiques qui rend absurde la réduction des

(28) Propos de M. Maurice et autres, cités par P. Bernoux.

actes de langage à de simples actes de communication, ou encore l'existence de la notion de langue universelle, de locuteur collectif ou de locuteur idéal, à moins, bien sûr, de contourner indéfiniment les faits sociaux.

L'énumération que nous venons de faire, si sommaire soit-elle, laisse déjà percevoir une très grande possibilité d'enrichir l'appareil méthodologique. Ainsi, la connaissance reliée au travail plus particulièrement, à l'environnement de travail, aux situations de discours des locuteurs, à leur compétence technologique et linguistique, à leur habitus social et linguistique va permettre, non seulement de mieux connaître les besoins des milieux cibles, mais également de mettre à leur disposition des outils linguistiques et terminologiques qui soient adaptés à leur environnement de travail et qui surtout auront été conçus avec leur participation et leur adhésion. On se rapprochera, par le fait même, de l'objectif de l'implantation réelle du français. L'enquête sociolinguistique, si elle est bien menée, devrait permettre de dessiner une configuration sociolinguistique globale d'un territoire donné, d'établir, pour ainsi dire, sa « cartographie sociolinguistique », travail d'analyse qui conserve toujours le même objectif : décrire le fonctionnement social et linguistique d'un milieu visé par le changement linguistique pour être en mesure non seulement de mieux le connaître, mais également d'y intervenir efficacement. En outre, l'attention portée à la dimension sociale nous amène à inverser, en quelque sorte, la démarche traditionnelle et à considérer le champ social comme point de départ de l'intervention, espace à travers lequel on tente de saisir la réalité linguistique. Il s'agira par la suite de revenir au champ social pour le considérer, cette fois, comme point d'arrivée, c'est-à-dire en retenant les besoins et les intérêts sociaux

comme visée de l'intervention.

Pour concevoir l'aménagement linguistique comme une pratique sociale, il ne suffit donc pas de n'accepter ce point de vue que sur le plan théorique. En effet, les outils théoriques peuvent être parfaitement décrits et les changements jugés souhaitables peuvent être clairement entrevus, ils ne seront d'aucune utilité s'ils ne trouvent pas leur continuité, et surtout leur application, dans la pratique. Mais, pour l'instant, les praticiens ne disposent pas de l'ensemble des instruments méthodologiques qui leur permettraient d'étudier les multiples facettes de la réalité sociale des milieux de travail à franciser. Et les grandes lignes méthodologiques que nous venons de décrire ne sont évidemment qu'à peine esquissées, puisque nous sommes encore dans une ère de transition où le renouvellement des méthodes d'intervention n'est qu'à peine entrevu. Ce tableau aura toutefois permis, nous l'espérons, de saisir toute l'importance de mieux connaître le territoire occupé par l'aménagement linguistique, et également, d'entrevoir comment il serait possible de mieux appréhender les milieux de travail touchés par le changement linguistique. La méthode d'enquête sociolinguistique n'est évidemment pas encore décrite et sa caractéristique multidimensionnelle requiert la mise en commun des connaissances de plusieurs disciplines de terrain (sociologie, ergonomie, sociologie du langage, psychologie sociale, sociologie des sciences, sociolinguistique, etc.). Une telle démarche nécessite de nouveaux fondements théoriques et pratiques et une évolution ne sera possible que si un effort interdisciplinaire est déployé.

#### 5.1.4 *L'implantation du français: un macroterritoire*

« L'allongement et le renforcement des chaînes d'inter-

dépendance économiques, ainsi que [...] bien d'autres évolutions dans les secteurs scientifiques et techniques, ont entraîné la conséquence suivante : les évolutions à l'intérieur de toute société étatique retentissent plus que jamais sur l'évolution des relations internationales, ayant même souvent un retentissement mondial. [...] l'interdépendance entre les évolutions à l'intérieur d'une société et celle entre sociétés est devenue à la fois plus vaste et plus étroite qu'elle ne l'a jamais été auparavant » (Élias 1991 : 209). Dès lors, on ne saurait prétendre s'interroger sur la nature et l'étendue du territoire occupé par le domaine de l'aménagement linguistique sans ajouter une autre dimension à la réflexion sur l'implantation du français au Québec : une dimension macrosociologique. En effet, tout projet d'aménagement linguistique n'est pas indépendant de la société globale. Cette dernière conditionne, en fait, étroitement les modalités de sa réalisation. Par conséquent, la question de l'implantation et du développement du français doit être envisagée comme un phénomène global. Cela suppose également que le champ couvert par l'analyse englobe l'étude des processus sociaux qui se déroulent à l'échelle d'un macroterritoire.

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française, l'environnement politique, économique et socioculturel du Québec s'est considérablement modifié et seule une étude poussée de ces différentes transformations permettrait de mettre en évidence les facteurs les plus importants qui affecteront le développement du français au cours des prochaines années. La prise en considération de ces phénomènes d'évolution nécessite l'examen d'un très grand nombre de variables politiques, économiques, démographiques et culturelles, examen qui commande à son tour l'étude de plusieurs facteurs exogènes



pouvant influencer sur la situation linguistique d'une communauté. Qu'il suffise d'abord d'énumérer certains d'entre eux : abolition des frontières économiques, forte pression des exigences du marché, extension territoriale, éclatement de la structure des organisations nationales, économie dirigée vers le marché extérieur, émergence de l'entreprise-réseau et de réseaux internationaux d'information, naissance d'une société de l'information, lutte pour la maîtrise de l'information, constitution d'entités supranationales, repliement des communautés nationales, multiplication des foyers d'exclusion, perte du pouvoir de régulation des institutions. Et d'imaginer par la suite leurs répercussions possibles sur le plan linguistique : abaissement des frontières linguistiques, accroissement du multilinguisme, délimitation de nouveaux espaces véhiculaires, de nouveaux territoires linguistiques supranationaux qui doivent aménager la communication, concurrence entre les diverses langues cohabitant sur un macroterritoire, situations diglossiques renforcées, danger d'hégémonie linguistique et culturelle. Une simple énumération de ces quelques facteurs exogènes fait nettement ressortir leur importance et leur pouvoir d'affaiblir, voire d'annihiler, les effets positifs des politiques linguistiques nationales.

Une analyse macrosociologique permet non seulement de circonscrire un macroterritoire pour y examiner la nature des rapports linguistiques qui se jouent à l'intérieur d'un espace supranational, mais également de mieux saisir, et même de mieux prévoir, certaines retombées possibles sur la situation linguistique d'une communauté nationale. Négliger toute dimension macrosociologique, c'est, par le fait même, condamner l'analyse à se limiter à l'étude de facteurs endogènes alors que la question de l'implantation et du développement du français prend

place obligatoirement à l'intérieur d'un grand réseau d'interdépendances entre les sociétés qui, lui, s'inscrit à l'intérieur d'un macroterritoire. Dans cette optique, l'analyse a tout intérêt à s'appuyer sur une conception « territoriale » de la langue et du langage où la notion de territoire linguistique, rappelons-le, se définit comme un espace plus ou moins étendu, et aujourd'hui, plus ou moins décentré, où se dessinent, se structurent des rapports linguistiques. En retenant une telle perspective, tout système social délimité dans un espace donné (groupes sociaux, entreprise, secteur d'activité économique, état national, société globale) constitue, du microcosme au macrocosme, des territoires plus ou moins étendus où se jouent des rapports sociaux, notamment des rapports de force entre les langages et les langues, y compris les rapports mondiaux. Rendre lisible la représentation de ces rapports sociaux, étudier la logique des acteurs, dessiner les différentes lignes de force et les points d'intersection qui relient le champ linguistique au champ social, bref, établir la configuration globale des facteurs sociaux déterminants qui exercent une influence sur les faits linguistiques, voilà la perspective dans laquelle doit se situer la tâche de l'aménagiste. Cela suppose évidemment qu'il ne confine pas son investigation à l'intérieur d'un territoire donné (l'entreprise ou l'Administration, par exemple), mais qu'il déplace plutôt sans cesse son point d'observation s'il veut être en mesure de superposer les données issues de son analyse et surtout, de saisir les relations d'interdépendance qui s'établissent entre tous les phénomènes dynamiques agissant sur une situation linguistique, pour faire ressortir les grands enjeux de l'implantation et du développement du français. Toute intervention en aménagement linguistique doit se situer au centre d'un espace où s'exerce une tension

entre des forces en concurrence. Il est donc primordial qu'un plan d'aménagement linguistique, notamment par les moyens qu'il met en place, puisse faire en sorte que ces forces jouent en faveur du français. Et, comme nous l'avons vu, ces forces entrent en interaction, non seulement à l'intérieur des frontières d'un microterritoire, mais également à l'intérieur d'un macroterritoire, qui se confond avec le corps social tout entier, obligeant ainsi les aménagistes à prendre en considération la dimension macrosociologique.

## 6 Conclusion

S'il fallait ne dégager qu'une seule conclusion de l'étude que nous venons de faire, ce serait la suivante : par la nature même de son objet et de son champ d'action, l'aménagement linguistique se situe au point d'intersection de deux axes tout aussi importants l'un que l'autre : le social et le linguistique. Et ces deux pôles sont indissociables. Par conséquent, que leurs interventions soient dirigées vers l'aménagement du statut ou du corpus de la langue, c'est également à cette croisée que doivent se situer les aménagistes.

Réfléchir, s'interroger sur les facteurs qui favorisent ou retardent l'implantation du français au Québec doit constituer le premier pas vers une plus grande adéquation entre l'objectif d'implantation du français poursuivi, les moyens mis en application pour l'atteindre et les résultats obtenus effectivement en fonction des besoins sociaux des communautés visées par le changement linguistique. Et tout cela exige une réinterprétation de la théorie et de la pratique de l'aménagement linguistique à la lumière de la réalité sociale.

Trois aspects sont particulièrement importants à prendre en compte à l'intérieur d'une

telle démarche de réorientation: la constitution d'une méthode d'observation micro et macrosociologique qui puisse permettre l'étude des processus et des faits sociaux, l'instauration de nouveaux mécanismes d'analyse de besoins des différentes communautés visées par le changement linguistique et la définition du rapport entre les différents champs d'expérience qui sont reliés au champ d'action couvert par l'aménagement linguistique (la pratique de l'aménagement linguistique se présente dans une réalité sociale multidimensionnelle exigeant que l'approche soit multidisciplinaire).

Mais tout cela commande également, et d'une manière impérative, un réajustement majeur des fondements théoriques et pratiques et tout particulièrement des méthodes d'intervention pour qu'elles soient en adéquation avec les besoins sociaux. La multiplication des problèmes et des obstacles théoriques et pratiques ne permet plus de se réfugier à l'intérieur de modèle idéalisés que l'on pourrait s'acharner à défendre ou à expliquer par l'histoire. Le plan d'intervention conçu dans les années 70 n'est plus productif: il faut renverser la perspective si l'on veut intégrer la dimension sociale, désinstitutionnaliser nos pratiques, réapprendre, en quelque sorte, la terminologie et la linguistique, instaurer un nouveau dialogue avec les acteurs sociaux, bref, rajeunir tous nos modes de pensée et d'action. A défaut d'une telle réorientation, la sociolinguistique, la socioterminologie et l'aménagement linguistique envisagés comme pratique sociale seront condamnés inévitablement à n'être tout au plus que des mots-clés dans la bouche de quelques théoriciens. Ce n'est pas seulement une sociologie du langage qu'il faut développer, mais une véritable sociologie de l'action.

Une telle démarche nécessite bien sûr une véritable révolution

copernicienne dans nos pratiques. Et, à l'idée d'entreprendre un si vaste programme, certains rétorqueront: à quoi sert d'observer le social, d'analyser les besoins et même de choisir les bons moyens d'intervention si personne n'a le pouvoir politique de mettre tout cela en place? Mais, il faut également se rappeler que toute politique linguistique atteint vite ses limites si elle n'est pas appuyée par certaines formes de consensus communautaires et même sociétales. Ainsi, il ne faut pas confondre le politique avec le sociologique. Dans le premier cas, le pouvoir est aux mains des dirigeants, dans le second, aux mains des sociétés. Dès lors, tout projet d'aménagement linguistique s'inscrit directement dans le champ de l'historicité. «L'historicité est une action de la société sur elle-même, [mais la société n'est rien] la société n'est pas un acteur; elle n'a ni valeurs ni pouvoir. Valeurs et normes appartiennent aux acteurs qui agissent dans le champ d'historicité [...]» (Touraine 1993: 67). Rien n'est joué d'avance sur cet échiquier, et pour reprendre les propos d'Alain Rey: «les langues ne s'établissent pas par décret, elles deviennent ce qu'elles sont par la volonté des patries qui se forment» (Rey 1992). La question est donc de savoir si les différentes communautés nationales et internationales qui partagent l'usage du français (y compris les institutions qui détiennent l'autorité légitime) ont la volonté d'influencer le processus actuel d'évolution que ce soit en luttant contre le danger de l'hégémonie de l'anglais ou en essayant de faire en sorte que le français trouve sa place à l'intérieur d'un espace multilingue, ou les deux, selon que l'on envisage l'avenir de la langue française avec plus ou moins d'optimisme.

Christiane Loubier,  
Office de la langue française,  
Québec,  
Québec.

## Bibliographie

- Assal (Allal), 1991: «La normalisation: pour une approche socioterminographique», *Terminologie et sociolinguistique, Cahiers de linguistique sociale*, Rouen, Université de Rouen, n° 18, p. 133-157.
- Auger (Pierre), 1984: «Francisation et terminologie: l'aménagement terminologique», *Terminia 84, Terminologie et coopération internationale*, Québec, Girsterm, p. 47-55.
- Barthes (Roland), 1984: *Le bruissement de la langue. Essais critiques IV*, Paris, Éditions du Seuil, 439 p. (Points).
- Baylon (Christian), 1992: *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, Paris, Nathan Université, p. 161-171.
- Bernoux (Philippe), 1985: *La sociologie des organisations*, Paris, Éditions du Seuil, 378 p. (Points).
- Bouchard (Pierre), 1991: *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*, Montréal, Office de la langue française, 250 p. (Langues et sociétés).
- Bourdieu (Pierre), 1977: «L'économie des échanges linguistiques», *Langue française*, Paris, Larousse, n° 34, p. 17-35.
- Terminologie et sociolinguistique. Cahiers de linguistique sociale*, 1991, Rouen, Université de Rouen, n° 18, 216 p.
- Caput (Jean-Paul), 1972: «Naissance et évolution de la notion de norme en français», *Langue française*, Paris, Larousse, n° 16, p. 63-73.
- Centre linguistique de l'entreprise, 1984: *La francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises*, (consultation sur la mise en application des vocabulaires transmis dans les milieux de travail), Montréal, 71 p.
- Chalvin (Solange), à paraître: «La francisation des milieux de travail passe par l'affirmation de l'identité française et l'ouverture aux autres langues», Conférence prononcée lors du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique à Chicoutimi en mai 1993. A paraître dans les actes.
- Corbeil (Jean-Claude), 1975: *Description des options linguistiques de l'Office de la langue française*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 41 p. (Études, recherches, et documentation).

- Corbeil (Jean-Claude), 1980: *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 154 p. (Langue et société).
- Corbeil (Jean-Claude), 1984: «L'Aménagement linguistique du Québec, cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française», *Le statut culturel du français au Québec*, Actes du Congrès Langue et Société au Québec, tome 2, Éditeur officiel du Québec, p. 299-307.
- Daoust (Denise), 1984: «La politique d'aménagement linguistique du Québec: stratégies générales d'intervention», *Le statut culturel du français au Québec*, Actes du Congrès Langue et Société au Québec, tome 2, Éditeur officiel du Québec, p. 309-319.
- Daoust (Denise), 1991: «Le comportement terminologique et les attitudes face aux langues en contexte de changement planifié: une analyse comparative de deux milieux de travail», *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, Université du Québec à Montréal, vol. 20, n° 2, p. 145-167.
- Dion (Stéphane) et Lamy (Gaëtane), 1990: «La francisation de la langue de travail au Québec: contraintes et réalisations», *Language Problems & Language Planning*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, vol. 4, n° 2, p. 119-141.
- Ducharme (Émile), 1984: «La portée et les limites de la normalisation terminologique», *Le statut culturel du français au Québec*, Actes du Congrès Langue et Société au Québec, tome 2, Éditeur officiel du Québec, p. 374-376.
- Élias (Norbert), 1991: *La société des individus*, Paris, Fayard, 301 p.
- Élias (Norbert), 1993: *Qu'est-ce que la sociologie?*, Paris, Éditions de l'Aube, 222 p.
- Encrevé (Pierre), 1977: «Présentation: linguistique et sociolinguistique», *Linguistique et sociolinguistique. Langue française*, Paris, Larousse, n° 34, p. 3-16.
- Faïta (Daniel), 1989: «Monde du travail et pratiques langagières», *Langages, Parole(s) ouvrière(s)*, Paris, Larousse, n° 93, p. 110-123.
- Gambier (Yves), 1991: «Présupposés de la terminologie: vers une remise en cause», *Terminologie et sociolinguistique, Cahiers de linguistique sociale*, Rouen, Université de Rouen, n° 18, p. 31-57.
- Gambier (Yves), à paraître: «Officialisation des termes: perspectives et enjeux socioterminologiques», Conférence prononcée lors du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique à Chicoutimi en mai 1993. A paraître dans les actes.
- Gaudin (François), 1993: *Pour une socioterminologie. Des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 255 p.
- Giget (Marc), 1993: «Stratégies technologiques», *Prospectives des déséquilibres mondiaux*, Rapport sur l'évolution du monde, Paris, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) / Centre de prospective et d'évaluation (CPE), p. 452-459.
- Gouvernement du Québec, 1988: *Charte de la langue française*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 41 p.
- Groupe de travail tripartite sur le français langue du travail, 1989: *Le français langue du travail, une nécessaire réorientation*, Montréal, Miméo, 65 p.
- Heller (Monica) et autres, 1982: *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise: une analyse sociolinguistique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 203 p.
- Kloss (Heinz), 1969: *Research Possibilities on Group Bilingualism*, Québec, C.I.R.B.
- Lafont (Robert), 1978: *Le travail et la langue*, Paris, Flammarion, 297 p.
- Laks (Bernard), 1977: «Contribution empirique à l'analyse sociodifférentielle dans la chute de /r/ dans les groupes consonantiques finals», *Linguistique et sociolinguistique. Langue française*, Paris, Larousse, n° 34, p. 109-125.
- Laponce (Jean A.), 1984: *Langue et territoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 265 p.
- Laponce (Jean A.), 1992: «Comment réduire les tensions nées des contacts interlinguistiques: solutions personnelles ou territoriales?», *Vers la réconciliation? La question linguistique au Canada dans les années 1990*, Ontario, Institut des relations intergouvernementales, p. 131-137.
- Lapointe (Jacques-Jean), 1992: *La conduite d'une étude de besoins en éducation et en formation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 307 p.
- Lepicq (Dominique) et Bourhis (Richard Y.), à paraître: «Psychologie sociale et aménagement linguistique: le cas du Québec», 22 p. A paraître dans *Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, publiés sous la direction de Pierre Martel et Jacques Maurais, Québec/Amérique et Max Niemeyer.
- Loubier (Christiane), 1993a: «L'implantation du français comme langue de travail au Québec: vers un processus de changement linguistique planifié», *L'implantation du français. Actualisation d'un changement linguistique planifié*, Montréal, Office de la langue française, p. 56-133 (Langues et sociétés).
- Loubier (Christiane), 1993b: *L'approche sectorielle: un concept à définir, une désignation à préciser*, Québec, Office de la langue française, 46 p.
- Loubier (Christiane), 1993c: *L'analyse des besoins en aménagement linguistique: une étape préalable à l'intervention*, Québec, Office de la langue française, 62 p.
- Loubier (Christiane), à paraître: «L'implantation du français: fondements théoriques et faits d'expérience», Conférence prononcée lors du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique à Chicoutimi en mai 1993. A paraître dans les actes.
- Lussato (Bruno), 1977: *Introduction critique aux théories d'organisation*, Paris, Dunod, p. 14-145.
- McAll (Christopher), 1992: «Langues et silence: les travailleurs immigrés au Québec et la sociologie du langage», *Sociologie et sociétés*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, vol. XXIV, n° 2, p. 117-130.
- McAll (Christopher), 1993: «Comment se fait la francisation», *Relations*, Montréal, p. 140-143.

- McAll (Christopher) et al., 1993: *Langues et langage dans quatre milieux de travail à Montréal*, Rapport de recherche présenté à l'Office de la langue française par une équipe de recherche en sociologie du langage, Montréal, Université de Montréal, 209 p.
- Martin (André), à paraître: «L'aménagement linguistique et la langue comme objet social», Communication présentée lors du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique à Chicoutimi en mai 1993, Montréal, Office de la langue française. A paraître dans les actes.
- Maurais (Jacques), 1993: «L'aménagement linguistique au Québec et dans les pays de l'ancien empire soviétique: contrastes et similitudes», 24 p. (À paraître dans *Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, publiés sous la direction de Pierre Martel et Jacques Maurais, Québec/Amérique et Max Niemeyer, 1993).
- Montgomery (Catherine), 1993: «Une journée typique dans la cité de la mode: l'utilisation des langues et du langage au travail», *Langues et langage dans quatre milieux de travail à Montréal*, Rapport de recherche. Montréal, Université de Montréal, p. 24-53.
- Norme du français écrit et parlé au Québec*, 1965: Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 12 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).
- Prairie (Michel), 1986: *La francisation des entreprises: l'expérience vécue par des travailleurs et des travailleuses de la CSN et de la FTQ*, Rapport d'enquête, Montréal, 119 p.
- Rey (Alain), 1972: «Usages, jugements et prescriptions linguistiques», *La norme, Langue française*, Paris, Larousse, n° 16, p. 4-28.
- Rey (Alain), 1992: «Le français a 1000 ans, on allait l'oublier», *L'Est républicain*, 15 septembre 1992.
- Rondeau (Jean-Claude) et Loubier (Christiane), 1993 «L'implantation du français: une action sur le statut et le corpus de la langue», *Terminogramme*, Québec, Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, n° 67, p. 1-6.
- Rosnay (Joël de), 1975: *Le macroscopie, vers une vision globale*, Paris, Éditions du Seuil, 305 p.
- Schwartz (Yves), 1989: «C'est compliqué. Activité symbolique et activité industrielle», *Langages, Parole(s) ouvrière(s)*, Paris, Larousse, n° 93, p. 98-107.
- Sorecom, 1981: *Diffusion et utilisation de la terminologie technique de la langue française dans douze entreprises québécoises*, Montréal, 383 p.
- Touraine (Alain), 1993: *Production de la société*, édition revue et corrigée, Paris, Librairie générale française, 467 p.
- Valin (Roch), 1970: *Quel français devons-nous enseigner? Cahiers de l'Office de la langue française*, Québec, Gouvernement du Québec, n° 7, 11 p.